

LE MAG

ISÈRE AMONT

Aménagement de l'Isère
entre Grenoble et Pontcharra



Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère

Février 2022 N°13

Inondations de l'Isère :
après 10 ans de travaux, la protection est en place



Fabien Mulyk
Président du Symbhi
Vice-Président en charge de l'agriculture, de la forêt
et de la gestion de l'eau au Département de l'Isère

EDITO

Les travaux du projet Isère amont se terminent. L'agglomération grenobloise et le Grésivaudan sont maintenant protégés des inondations de l'Isère à hauteur d'une crue bi-centennale. Le budget initial de 135 millions d'euros hors taxes a été respecté tout comme le calendrier annoncé.

Ce projet est le fruit d'un effort conjoint du Département, de Grenoble Alpes Métropole, de la Communauté de commune du Grésivaudan, membres du Symbhi, avec l'aide constante de l'État et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Il constitue un véritable changement de paradigme, parce que les collectivités reconnaissent la force de la nature et laissent la rivière déborder en zones naturelles et agricoles pour protéger les zones urbanisées, en assurant la solidarité avec les agriculteurs pour compenser des inondations plus fréquentes. Mais aussi parce que l'aménagement de l'Isère devient un aménagement intégrant la restauration environnementale de la rivière et le développement des loisirs récréatifs sur ses berges.

Le Symbhi a parallèlement assuré sa mue : d'un syndicat de projet travaillant sur les grandes rivières, il est devenu un gestionnaire de bassin versant. Il reste en outre de nombreux enjeux à gérer en matière de risque d'inondation : sur le Drac dans l'agglomération grenobloise, les affluents dans le Grésivaudan, le Voironnais et l'Oisans, des démarches similaires sont engagées.

La nature nous a rappelé le 29 décembre 2021 sur le ruisseau de Montfort entre Crolles et Lumbin que les torrents constituaient aussi un risque. L'intervention du Symbhi comme celle des autres acteurs a heureusement permis de limiter les dommages. La gestion du risque torrentiel sur le Grésivaudan sera l'une des priorités du Symbhi dans les prochaines années. Cet événement nous rappelle également que les protections apportées restent soumises aux caprices de la nature, qui vont parfois au-delà des aménagements, appelant le territoire à rester vigilant et à penser sa résilience.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- Les grandes dates du projet Isère amont..... p.3
- Fabien Mulyk réélu p.3
- Les chiffres clefs du projet Isère amont..... p.4
- Visite de fin de chantier p.4
- L'Isère sous surveillance, avec le service de prévision des crues .. p.5

TRAVAUX 2022 À LA TRONCHE

- Mieux protéger le secteur de l'hôpital..... p.6

DOSSIER

DE NOUVEAUX ESPACES POUR FAIRE VIVRE LA RIVIÈRE

- La forêt alluviale : vivre avec une nature changeante p.8
- Espaces naturels sensibles : le coup de pouce de la nature... p.9
- Reconnectés !..... p.10

LA GESTION DU LIT DE L'ISÈRE

- Après les travaux, les opérations d'entretien du lit de l'Isère commencent !..... p.11

LOISIRS

- Profiter du paysage..... p.11
- Cap sur le tourisme à vélo..... p.12

LES GRANDES DATES DU PROJET ISÈRE AMONT

2004 : création du Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère, le Symbhi. Sa mission est de lutter contre les inondations, dans une stratégie globale qui intègre la protection de l'environnement et l'ouverture de ces espaces à la population.

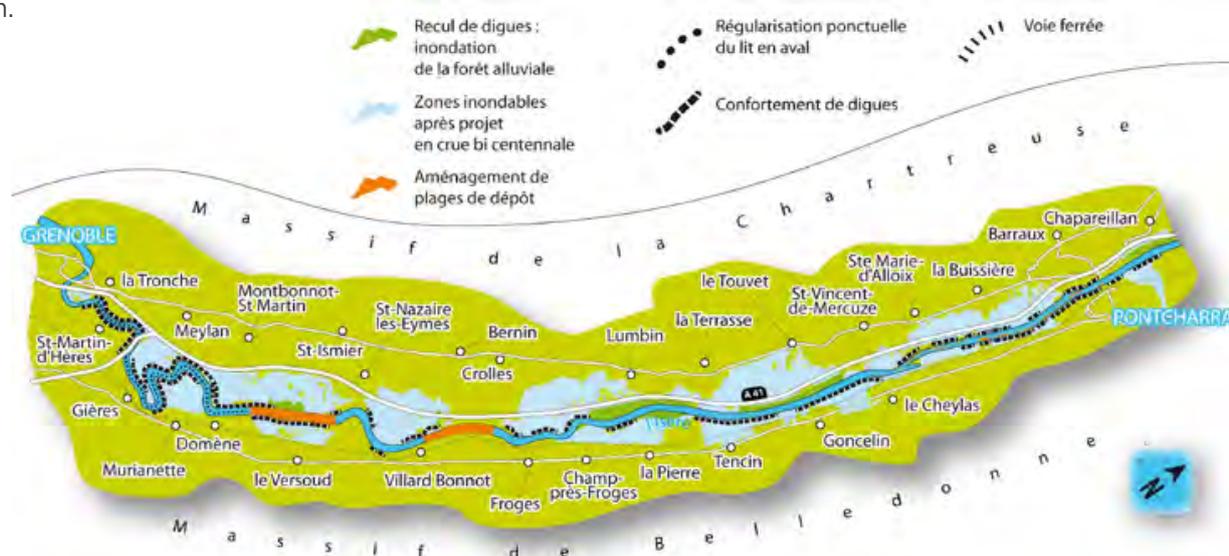
2012 : démarrage des travaux pour le projet Isère amont, après une grande phase d'études et de concertation.

2016 : fin des travaux de la tranche 1 : la zone la plus urbanisée, entre Saint-Ismier et Grenoble.

2021 : fin des travaux hydrauliques de la tranche 2 et 3. La totalité du territoire couvert par Isère amont, entre Pontcharra et Grenoble, est mise en protection jusqu'à la crue historique observée en 1859 (crue bicentennale).

2022 : fin des travaux environnementaux et des aménagements de loisirs. Le chantier Isère amont aura été l'occasion de redonner de la place à la nature.

Des derniers aménagements hydrauliques (lire p. 6) permettent de mieux protéger le secteur de l'hôpital.



FABIEN MULYK RÉÉLU

Le 22 septembre dernier, Fabien Mulyk a été réélu président du Symbhi.

Le Symbhi est dirigé par un conseil syndical composé des 33 élus qui représentent les 11 collectivités membres du Symbhi : le département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, la communauté de communes du Grésivaudan et les 8 autres intercommunalités du Sud Isère. Suite aux élections départementales de juin 2021, le Symbhi a procédé au renouvellement de son bureau exécutif. Fabien Mulyk, vice-président de la communauté de communes de la Matheysine et maire de Corps, a été réélu président du Symbhi.

Pour connaître l'ensemble des membres du bureau et du conseil syndical : www.symbhi.fr/le-symbhi/gouvernance-et-financement/élus-et-gouvernance



LES CHIFFRES CLEFS DU PROJET ISÈRE AMONT

La stratégie de lutte contre les inondations du Symbhi est novatrice. Elle repose sur la mise en place de champs d'inondation contrôlée : plutôt que d'enfermer systématiquement la rivière entre des digues, on prévoit des espaces de stockage de l'eau en zone naturelle et agricole. En certains points, la digue a également été reculée, afin de créer une zone où la rivière viendra s'épancher en cas de crue. Cette nouvelle configuration nécessite de s'adapter : en période de crue, certains endroits que l'on connaît pour se promener ou faire du sport pourront être inondés.

135

millions d'euros :

le budget du projet Isère amont, financé par le Symbhi, l'État, l'agence de l'eau dans le cadre d'un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

29

le nombre de communes concernées par le projet.

300 000

le nombre d'habitant sur ce territoire.

16

champs d'inondations contrôlées ont été aménagés, correspondant à 3 500 hectares, soit presque 10 fois le lac de Paladru.

35

millions de m³ d'eau

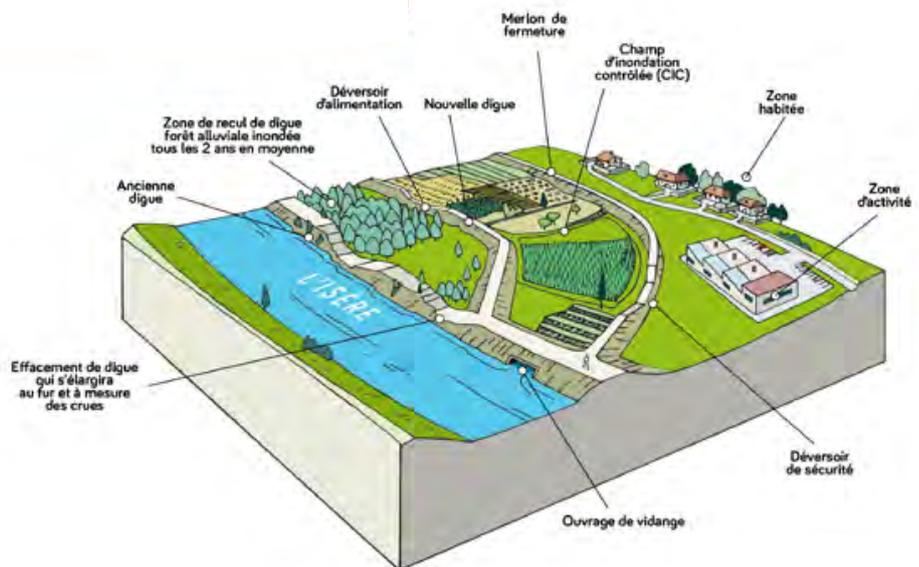
capacité de stockage du volume de crue dans les champs d'inondation contrôlée.

1

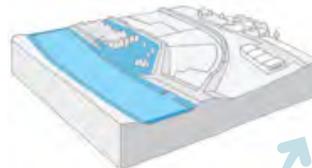
milliard d'euros

le montant estimé des dommages matériel occasionnés par une crue de l'Isère similaire à celle de 1859, si les aménagements du projet Isère amont n'avaient pas été réalisés.

Aménagements face aux inondations de l'Isère



EN MOYENNE
TOUS LES 2 ANS



EN MOYENNE
TOUS LES 30 ANS



AU-DELÀ
DE 200 ANS



INONDATIONS

EN MOYENNE
TOUS LES 200 ANS



VISITE DE FIN DE CHANTIER DES TRAVAUX HYDRAULIQUES :

Le 30 mars 2021, le secrétaire général de la Préfecture, Fabien Mulyk - Président du Symbhi, Jean-Pierre Barbier - Président du Département, Christophe Ferrari - Président de la Métropole de Grenoble et Henri Baile - Président de la communauté de communes du Grésivaudan, accompagnés par les élus des communes et la presse, se sont rendus dans la plaine de Crolles pour la visite de fin de chantier des travaux hydrauliques du projet Isère amont.

L'ISÈRE SOUS SURVEILLANCE, AVEC LE SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES

Entretien avec Alain Gautheron, responsable du service de prévision des crues Alpes du Nord (DREAL ARA), le service public qui participe notamment à la production des données publiées sur le site d'information Vigicrues.

QUELLE EST LA SPÉCIFICITÉ DU TERRITOIRE D'ISÈRE AMONT ?

Ce territoire est très influencé par le rôle de la neige. Généralement, en plaine, les crues ont lieu l'hiver, quand les pluies sont fortes. Les périodes d'étiage, où les niveaux des rivières sont au plus bas, ont lieu en été, avec la sécheresse. Ici, les rivières sont affectées par la neige. Nos périodes d'étiage ont lieu l'hiver, quand les précipitations tombent sous forme de neige et restent stockées dans les montagnes. L'eau n'atteindra les rivières qu'au printemps, avec la fonte. C'est donc à cette période que le risque de crue est le plus important. Les crues se rencontrent aussi à l'automne, lors d'épisodes pluvieux très intenses.

La nature des cours d'eau est aussi différente : avec les terrains en pente, ils charrient beaucoup de sédiments : de la terre, des graviers. En se déposant au fond des rivières, ces sédiments peuvent aussi avoir une influence sur les niveaux de débordement.

Dans les Alpes, le débit des cours d'eau est aussi fortement modifié par les aménagements hydroélectriques. Mais leur influence devient négligeable pour les crues importantes.

COMMENT FAITES-VOUS POUR MESURER LA QUANTITÉ D'EAU QUI PASSE DANS UNE RIVIÈRE ?

Aujourd'hui nous savons mesurer directement la hauteur de l'eau. Mais cette hauteur dépend de la forme du lit de la rivière. Cette forme évolue régulièrement, en raison du dépôt et de l'érosion des sédiments. La hauteur de l'eau sur les berges n'est



donc pas un indicateur suffisant. Il nous faut aussi mesurer la vitesse de l'écoulement, qui, combiné avec la hauteur, nous permet de calculer le débit.

COMMENT INFORMEZ-VOUS LA POPULATION EN CAS DE CRUE ?

Les données de surveillance et de prévision sont publiques et accessibles à tous, sur le site de vigicrues. Un code couleur -vert, jaune, orange, rouge- traduit le risque de crues et sa gravité pour les prochaines 24 heures. À partir de la vigilance jaune, un bulletin est publié sur le site Internet. Il est systématiquement envoyé par mail aux services de gestion de crise : la préfecture, les pompiers, le Symbhi, ainsi qu'aux gestionnaires d'ouvrages hydrauliques : barrages, digues... Le préfet pourra alors déclencher une alerte, notamment auprès des maires. Les données de vigilance crue sont aussi relayées par Météo France.

À l'avenir, ce service d'envoi de mails d'alerte sera disponible sur simple inscription. Les pêcheurs, les kayakistes, les randonneurs mais aussi

les entreprises peuvent être intéressés. Ainsi que les riverains qui habitent en zone inondable. Nous développons d'ailleurs de nouveaux services, pour associer une carte des zones potentiellement inondées à nos prévisions de crue.

C'est aussi une des difficultés à laquelle nous allons être confrontés avec les nouveaux aménagements du Symbhi. Les niveaux de submersion ont été modifiés, avec les champs d'inondation contrôlés ou la forêt alluviale. Certaines zones deviennent submersibles dès la de crue trentennale, ce que nous n'avons pas connu ces dernières années. Il convient de garder en tête ce risque. Tout l'enjeu du travail avec le Symbhi est de bien prendre en compte ce nouveau fonctionnement dans nos prévisions.

Pour les informations de vigilance crue sur Isère amont : sur internet : Vigicrue / Territoires Alpes du Nord / Isère moyenne et Isère grenobloise

MIEUX PROTÉGER LE SECTEUR DE L'HÔPITAL

Mis en route cet automne, le tout dernier chantier du Symbhi pour Isère amont vise à augmenter la protection du secteur de l'hôpital de Grenoble jusqu'au boulevard des Alpes.

Au niveau du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Grenoble, la chantourne de la Tronche vient se jeter dans l'Isère. En cas de crue de l'Isère, il existe un risque que l'Isère « remonte » dans la chantourne et que cette dernière inonde alors les abords de l'hôpital. Une vanne va donc être installée, pour fermer cette liaison entre l'Isère et son affluent lors des crues de l'Isère.

Pour que l'eau de la chantourne ne reste pas bloquée dans le ruisseau et risque à son tour d'inonder les abords de l'hôpital, une station de pompage va être installée, afin que l'eau de la chantourne puisse tout de même être évacuée dans l'Isère malgré son niveau haut.

Le système est conçu de manière à pourvoir à la fois aux crues de la chantourne et à celles de l'Isère,

grâce au travail organisé en collaboration entre les deux gestionnaires : le Symbhi et Grenoble Alpes Métropoles (GAM) pour la chantourne.

Les travaux sont aujourd'hui possibles car le dispositif légal a changé. Avec la réforme Gémapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), le nombre d'acteurs impliqués sur ce secteur est passé de 4 à 2. En 2014, lorsque le projet Isère amont a débuté, cette zone relevait de la compétence du département de l'Isère, de la métropole de Grenoble, de la commune et de l'association syndicale en charge de la chantourne... Aujourd'hui, la compétence Gémapi est exercée par le Symbhi, qui peut donc prendre en charge ces travaux.

FINANCÉ GRÂCE AUX ÉCONOMIES

Grâce à une gestion très serrée des budgets, les travaux réalisés ont permis d'économiser 3 millions d'euros. C'est cette somme qui est utilisée pour financer les travaux de la protection du secteur de l'hôpital.



CHANTOURNE, LE RUISSEAU MADE IN ISÈRE

Chantourne est un mot que l'on trouve dans le domaine de l'artisanat, il désigne une pièce de bois ouvragée. En Isère, il a un autre sens : il désigne un ruisseau ou un fossé qui permet de drainer les terrains, ce qui a permis de rendre les terres cultivables.



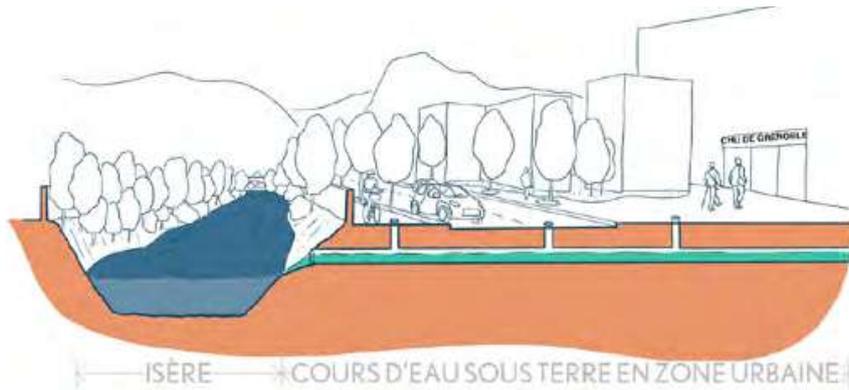
Secteur de l'hôpital après travaux

PETITE CRUE DE L'ISÈRE

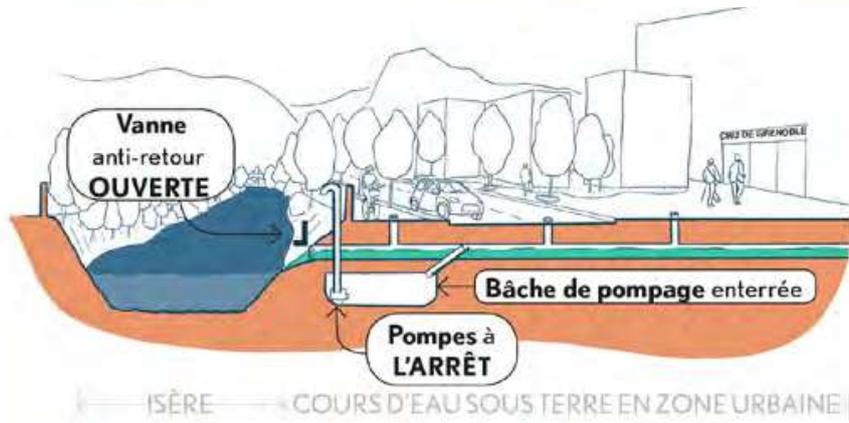


Flashez -moi
pour voir
la vidéo

AVANT
TRAVAUX

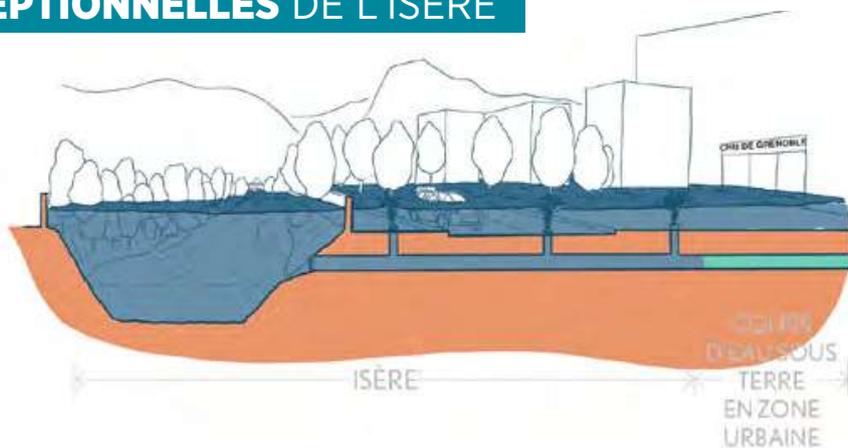


APRÈS
TRAVAUX

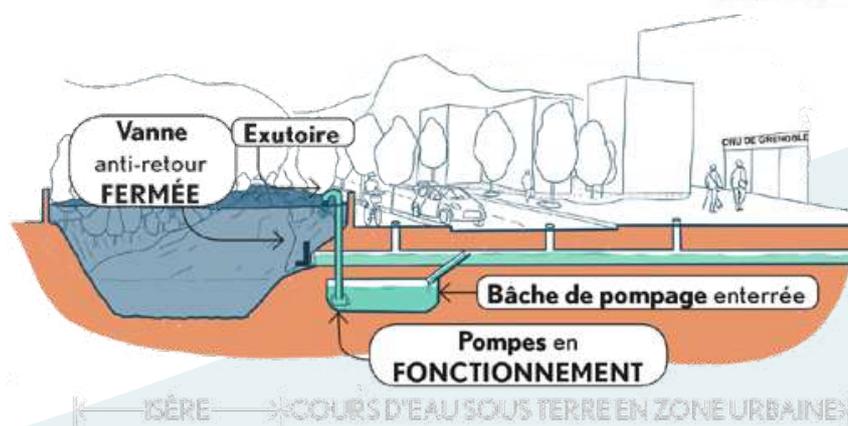


CRUES EXCEPTIONNELLES DE L'ISÈRE

AVANT
TRAVAUX



APRÈS
TRAVAUX



LA FORÊT ALLUVIALE : VIVRE AVEC UNE NATURE CHANGEANTE



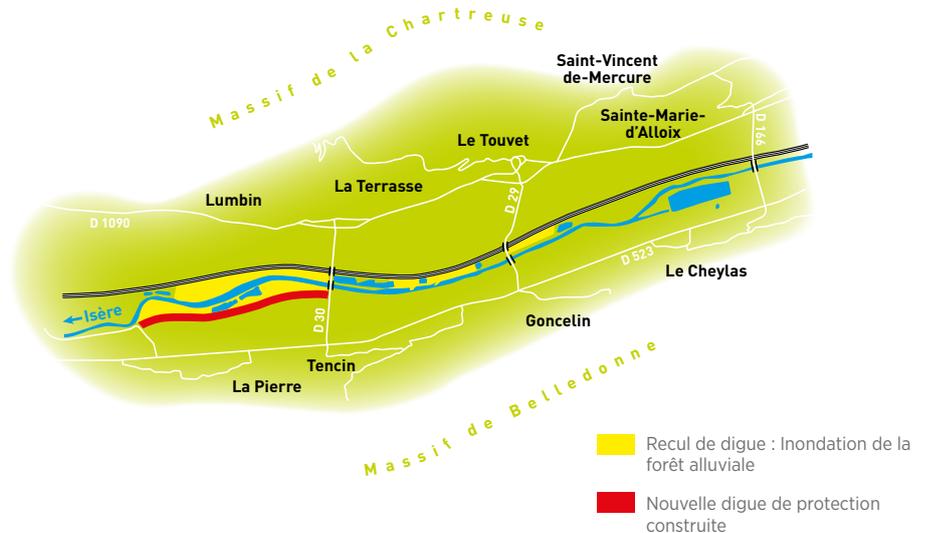
Flashez - moi
pour voir
la vidéo

Dans le cadre de son programme d'aménagement intégré de l'Isère, le Symbhi améliore le fonctionnement d'un espace naturel exceptionnel : une forêt alluviale. Promeneurs et sportifs doivent toutefois prendre leurs précautions et apprendre à vivre avec cette forêt susceptible d'être inondée plus régulièrement, et ce, même les jours de grand beau temps !

La forêt alluviale est un écosystème rare : c'est une forêt « les pieds dans l'eau », tout ou partie de l'année. On compte très peu de forêts alluviales en Europe, alors que ce sont des milieux très riches en biodiversité, et très bénéfiques également dans le cycle de l'eau. En effet, les forêts alluviales, comme les milieux humides de manière générale – les étangs, les marais – permettent d'une part de filtrer l'eau avant son retour à la nappe phréatique, et assurent d'autre part un soutien des niveaux d'eaux en période de sécheresse.

Avant la réalisation du projet, la forêt était séparée de la rivière par les digues. Pour la remise en eau de ces 330 hectares, le Symbhi a « effacé » localement les anciennes digues situées le long de l'Isère et en a construit de nouvelles en bordure de la forêt, qui viendront contenir l'eau en cas de crue exceptionnelle, tout en laissant la forêt être inondée dès les crues de petite envergure.

L'objectif de cet aménagement, sur plus de 13 kilomètres de rivière, est de redonner à l'Isère un espace de respiration.



À Lumbin, plusieurs digues ont été « effacées »

PRUDENCE

La forêt alluviale sera inondée lors des crues. Cela signifie que certains endroits ne seront plus accessibles. Les promeneurs doivent en tenir compte s'ils veulent éviter d'être piégés par l'eau. D'autant plus que la crue arrive en conséquence des pluies qui ont lieu en amont. Une belle météo ne signifie pas que la rivière n'est pas en crue. Pour être absolument sûrs de ne prendre aucun risque, les promeneurs peuvent s'informer sur le site de vigicrue (lire page 5).



Le site de Bois Claret à Bernin renaturé il y a 6 ans

DOSSIER

ESPACES NATURELS SENSIBLES : LE COUP DE POUCE DE LA NATURE

Une fois les aménagements achevés, le Symbhi a transféré la gestion de certains terrains au Département, qui les a placés sous le régime des espaces naturels sensibles. Ces zones contribuent à la gestion du risque d'inondation, tout en offrant des espaces écologiques préservés.

Pour réaliser les aménagements en bordure de rivière, le Symbhi a dû se rendre propriétaire des terrains. Une fois les travaux terminés, le Symbhi va transférer la gestion des terrains au Département, qui les prendra en charge au titre de sa politique des Espaces naturels sensibles (ENS). Les espaces naturels sensibles sont des dispositifs de protection issus d'une loi de 1985. À ce titre, le Département a créé en 2007 l'ENS départemental des forêts alluviales du Grésivaudan, dont le périmètre d'action couvre près de 600 ha, de part et d'autre de l'Isère. Les terrains naturels, propriétés du Symbhi et aménagés pour être inondés régulièrement, recouvrent environ 330 ha et sont inclus dans ce périmètre.

L'entretien de ces ENS nécessite des moyens humains : le Département emploie donc pour cette mission plusieurs agents appuyés par des marchés de gestion. Il faut ainsi élaborer un plan de gestion, qui va identifier les enjeux de ces espaces

et proposer un plan d'actions pour les 10 années à venir. Sur la base de diagnostics réalisés sur le terrain, ce plan est élaboré en concertation avec les acteurs du territoire : pêcheurs, chasseurs, associations environnementales, Symbhi, communes et intercommunalité...

Ce plan de gestion déterminera comment et où le site pourra accueillir du public sans dommages pour les milieux naturels et sans déranger les espèces, quelles mesures doivent être prises pour restaurer les milieux ou maintenir en bon état la faune et la flore qui s'y sont installées. Les forêts du bord de l'Isère forment effectivement un vaste éco-hydro système original. Elles servent de corridor pour le déplacement, la reproduction et la survie de nombreuses espèces, dont plusieurs sont protégées au niveau national.

Sur le terrain, la gestion des ENS consiste à entretenir et restaurer les milieux naturels, notamment en

luttant contre les espèces invasives et envahissantes (la renouée du japon, les buddleias, les robiniers...). L'accueil du public dans de bonnes conditions demande également beaucoup de temps : création de cheminement, barrières de sécurité, panneaux d'information, ou surveillance sur site... Enfin, il faudra mettre en place un suivi scientifique des espèces et des milieux, pour suivre et évaluer l'amélioration écologique attendue sur l'ENS.

En retour, la nature sait se montrer reconnaissante : à l'étang de Bois Claret (Bernin), rétrocédé par le Symbhi en 2017, les roselières se développent pour accueillir les oiseaux nicheurs et l'on peut d'ores et déjà observer le retour d'espèces d'oiseaux migrateurs. Sur la commune de La Pierre, l'étang de Manon est en phase de renaturation, et on observe déjà la nidification de couples de Guépriers d'Europe.

RECONNECTÉS !

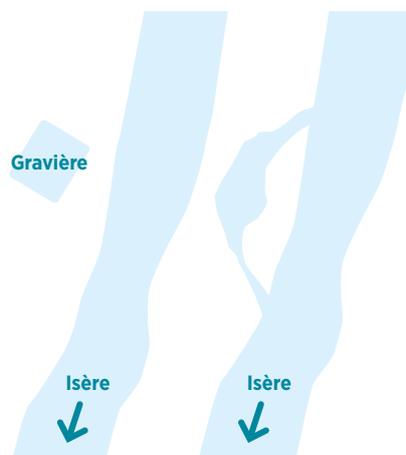
Dans sa stratégie d'atteinte du bon état écologique des milieux naturels, le Symbhi a pris le parti de reconnecter 3 étangs à la rivière. Avec le temps, ces trois espaces vont se remplir petit à petit, grâce à l'apport de sédiments charriés par la rivière en crue : sable, cailloux, résidus végétaux. À moyen terme, ils devraient devenir des bras secondaires de la rivière, offrant des milieux variés, favorables au développement de la biodiversité.

L'étang Manon à La Pierre : la gravière a eu droit à une double opération de connexion à l'Isère et de « renaturation », afin de façonner un site plus propice au développement de la biodiversité. Des « hauts-fonds » ont été aménagés : des endroits moins profonds, que les poissons et les batraciens apprécient, ainsi que les oiseaux, qui aiment y établir leur nid. Les berges et les hauts fonds ont été plantés de plantes aquatiques : des roseaux, les scirpes... La renaturation est tellement réussie que ces travaux ont dû être interrompus durant 6 mois : des guépiers, oiseaux migrateurs, avaient construit leur nid sur une des parois abruptes de la gravière...

Des Îles du Fay à Lumbin et l'étang Carré de Goncelin : ces deux étangs deviendront également de nouvelles zones de divagation de l'eau de l'Isère, propice notamment à la reproduction des poissons et des castors, ainsi qu'à la colonisation par la Petite Massette, espèces végétales patrimoniales des rivières alpines.



L'étang de Manon à La Pierre reconnecté à l'Isère



A moyen terme, ses 3 plans d'eau deviendront de nouveaux bras secondaires de l'Isère

D'OÙ VIENNENT CES PLANS D'EAU?

Aujourd'hui grandes étendues d'eau, ces espaces sont d'anciens sites d'extraction de gravier, d'où l'appellation « gravière ». Les matériaux extraits sur ces sites ont servi à la construction publique, notamment de l'autoroute, et ont laissé place à une étendue d'eau, issue de la nappe phréatique. Les berges très abruptes de ces gravières ne permettaient qu'un très faible développement de la végétation aquatique. Certaines atteignent jusqu'à 25 mètres de profondeur !

PLONGÉE AU FOND DES GRAVIÈRES :

Depuis le printemps 2021, des plongeurs de la fédération de plongée de l'Isère viennent prêter main-forte au Symbhi. Ils explorent les fonds des gravières afin d'identifier la faune et la flore présentes.

Pour ces volontaires, la mission a tout d'abord consisté à établir l'« état zéro », c'est-à-dire une sorte d'état des lieux avant que les sites soient reconnectés à l'Isère. Quand les gravières ont été alimentées par les eaux de l'Isère, leur physionomie s'est modifiée, ainsi que leur population, animale et végétale. C'est ce changement que les plongeurs participent à documenter, ainsi que la vitesse et la manière à laquelle il se produit, dans le cadre d'un projet de recherche.

APRÈS LES TRAVAUX, LES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN DU LIT DE L'ISÈRE COMMENCENT !

Descendant des montagnes, l'Isère charrie du limon, du sable et des graviers. On estime que ces matériaux, qui représentent un volume de « 60 000 m³ » par an, viennent se déposer dans le lit de la rivière, quand la pente devient moins forte. Avec le temps, ces matériaux obstruent le passage de l'eau. Il faut donc régulièrement curer le lit de la rivière pour qu'en période de crue, elle ait davantage de place dans son lit.



Les travaux du Projet Isère Amont ont consisté à aménager des plages de dépôts. Installées au niveau de ruptures de pentes, ces plages piègent les matériaux transportés par l'eau, qui viennent naturellement s'y déposer. Ces espaces dans l'Isère sont situés entre le pont de Brignoud et le pont de la Bâtie et doivent régulièrement être entretenues. Ces curages permettent de limiter le transit des matériaux dans l'Isère à

la traversée de Grenoble et ainsi de maintenir un gabarit suffisant dans l'agglomération.

Les travaux dans le lit vif de l'Isère finalisés, une bathymétrie (relevé topographie du fond du cours d'eau) a été réalisée en 2020 sur l'ensemble du lit vif de l'Isère entre Pontcharra et Grenoble pour valider les travaux réalisés dans le cadre du projet

Isère Amont de la tranche 1 et des tranches 2 et 3.

En 2022, les premières opérations de gestion du fond du lit vont démarrer. C'est près de 260 000 m³ de graves apportés par l'Isère qui vont être extraits de son lit sur 3 km en aval de Pontcharra et au droit des plages de dépôt afin d'assurer le passage des crues de l'Isère.

LOISIRS

PROFITER DU PAYSAGE

Pour le sport, ou tout simplement pour s'aérer seul ou en famille, les berges de l'Isère offrent aux habitants un site de choix. Le Département accompagne ces pratiques.

Le Département s'est donné pour mission d'inciter et d'accompagner les pratiques sportives dans les meilleures conditions possibles. L'aménagement des berges de l'Isère par le Symbhi représente donc un nouveau terrain pour accompagner les pratiques sportives ou récréatives en extérieur. Avec Isère Outdoor, le site ou l'application, les habitants se voient proposer des parcours pour la course à pied ou le vélo. « Sur le terrain, nous avons constaté que certains parkings étaient surutilisés, témoigne Solenne Bobier, chargée

de projet Sport au Département de l'Isère. Nous proposons des parcours qui vont alors diriger les gens vers d'autres installations, moins connues et moins fréquentées. Il faut que tout le monde trouve sa place et que tous puissent profiter des berges en sécurité : des familles avec les enfants qui apprennent à faire du vélo, aux cyclistes sportifs, en passant par les marcheurs et les rollers. Une enquête réalisée avant les travaux a permis de collecter les avis des riverains et des habitants. Nous cherchons à concilier

toutes les demandes, y compris les demandes de ceux qui souhaitent qu'il n'y ait pas d'aménagements ! Notre mission consiste à valoriser ce qui a été fait, le rendre agréable aux habitants ». Les informations pour les pratiques sportives ou de loisir sur les berges sont à retrouver sur les panneaux d'informations installés sur les parkings d'accès aux digues, ainsi que sur le site internet ou encore via l'appli Isère Outdoor, qui recense toutes les activités de plein air accessibles en Isère.

CAP SUR LE TOURISME À VÉLO

Dans la continuité des aménagements réalisés par le Symbhi, le Département développe le projet de la V63 dans le Grésivaudan : une véloroute reliant Pontcharra à Grenoble en longeant l'Isère.



« Il y a 31 km à traiter. Nous avons aujourd'hui un itinéraire existant, qui n'est toutefois pas intégralement en site propre : à certains endroits les cyclistes partagent la chaussée avec les automobilistes. L'objectif de la V63 est de proposer un parcours plus agréable et plus sécurisé, adapté à toutes les pratiques. La véloroute vise aussi à développer l'offre touristique, en signalant les sites à visiter », explique Nicolas Milani, conducteur d'opérations à la direction des mobilités du département de l'Isère.

L'itinéraire complet de la V63 traverse trois départements (la Drôme, l'Isère et la Savoie) et à chacune de ses extrémités elle se connecte à l'itinéraire européen ViaRhôna. L'itinéraire retenu sur le Grésivaudan emprunte la piste sur la digue existante en rive droite de Grenoble jusqu'à La Terrasse, où la piste passera en rive gauche jusqu'à la Savoie, en utilisant les digues, réalisées dans le cadre des travaux Isère amont, et facilement aménageables.

Les travaux de la V63 devraient démarrer entre fin 2022 et mi-2023.



Exemple de signalétique de la V63

ISÈRE AMONT MAGAZINE

n°13 - FÉVRIER 2022

Rédaction : M. Vagneur

Coordination : L. Desplats, M. Buisson

Illustrations : M. Wagon

Photos : M. Buisson / So Dupont Renoux / Nadine

Capellaro / B.A.ba architecture, Raphaële Barnier &

Guillaume Gontard architectes

31 km
à traiter



9 rue Jean Bocq 38022 Grenoble Cedex 1
Tél. 04 76 00 33 93 - Mail. contact@symbhi.fr
symbhi.fr